

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025

Délibération N° DE_026_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
12	8	8
Date de la convocation : 02/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Madame Perrine DELVART, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Madame Huguette HAASSER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés :

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : Attribution du logement communal 5a rue Principale

Le bail du logement communal situé au 5a, rue Principale, a été résilié par la locataire avec effet au 1^{er} mai 2025,

Suite à la publication de l'avis de vacance de ce logement,

Après en avoir délibéré

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents**

ATTRIBUE le logement à M. Lucas DOLT et Mme Sarah LARTIGUE à compter du **1^{er} mai 2025**.

FIXE le loyer mensuel à **657.80** euros à compter du **1^{er} mai 2025**. Celui-ci sera révisé par coefficient d'actualisation à chaque date anniversaire.

OCTROIE aux locataires un mois de loyer gratuit suite aux travaux de rafraîchissement réalisés dans le logement.

AUTORISE la maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur Lionel DOLT
Secrétaire de séance

Madame Christine HEITZ
La Maire

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr